



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## DECISION DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales  
**VU** la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 17 novembre 2020  
**VU** le Code de la commande publique et les articles L2123-1, R2123-1 à R 2123-8

**APRES** avoir pris connaissance des propositions reçues et du rapport d'analyse des offres,

### CONSIDERANT

- Que la création d'une chaufferie automatique à bois avec réseau de chaleur pour les bâtiments suivant : Hôtel de ville, salle des fêtes, ancienne mairie ainsi que le bâtiment 8 place Émile Parrain est devenue indispensable au vu de la vétusté du mode de chauffage actuel,
- Que 8 opérateurs économiques ont déposé une ou plusieurs offres ;  
Eurovia, Trullen Bâtiment, Lemaire, Martinet, Chaptard, Serru'bat, TPCRB, MH Construction,

### DECIDE

**Article 1 :** Le marché de création d'une chaufferie automatique s'effectuera avec les opérateurs économiques suivants :

Lot 1	Terrassement / VRD / réseau de chaleur	EUROVIA	189 895.06 € HT
Lot 2	Gros œuvre / plâtrerie	CHAPTARD	116 500.00 € HT
Lot 3	Charpente Bois	MARTINET	3 262.80 € HT
Lot 4	Charpente / Couverture		
Lot 5	Serrurerie / Menuiserie intérieur	SERRU'BAT	13 258.00 € HT
Lot 6	Chaudière bois	TRULLEN BATIMENT	120 097.55 € HT
Lot 7	Chauffage / Plomberie / Électricité	LEMAIRE	166 469.87 € HT
Lot 8	Sous-stations	TRULLEN BATIMENT	34 381.49 € HT

Ces opérateurs économiques ont présenté l'offre la mieux disante au regard des critères définis dans le dossier de consultation des entreprises.

**Article 2 :** Ce marché est conclu pour une durée de 8 mois.  
Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au budget.  
Fait en Mairie de La Souterraine, le 3 février 2023.

### Destinataires :

- **Monsieur le Maire de La Souterraine,**
- **préfecture de La Creuse**



Le Maire  
  
Étienne LEJEUNE